



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<p>Direction générale de l'alimentation</p> <p>Service de la coordination des actions sanitaires Sous-direction des affaires sanitaires européennes et internationales Bureau de l'exportation pays tiers</p> <p>Adresse : 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Suivi par : : Lise CAMEROUN Tél : 01 49 55 59 51 export.sdasei.dgal@agriculture.gouv.fr</p> <p>Réf. Interne : MOD10.21 F 20/07/12</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDASEI/N2013-8091</p> <p>Date: 28 mai 2013</p>
---	--

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace :
Date d'expiration : aucune
Date limite de réponse/réalisation : 30 juin 2013
Nombre d'annexes : 1
Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet : TOUS PAYS – Enquête nationale sur les flux d'équidés exportés à destination des Pays Tiers

Références :

Résumé : Cette note de service demande de compléter pour le 30 juin 2013 le tableau joint correspondant aux certificats sanitaires émis en 2012 pour les exportations d'équidés de France vers les pays tiers.

Mots-clés : TOUS PAYS – EQUIDES – EXPORT

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> DDPP/DDCSPP <input checked="" type="checkbox"/> DAAF <input checked="" type="checkbox"/> DRAAF pour suivi d'exécution</p>	<p>Pour information :</p> <p>IFCE IFCE IFCE DGAL/SDSPA – DGPAAT – DGTrésor – IFCE</p>

1. Contexte

Une convention de partenariat entre la DGAL et l'Institut français du Cheval et de l'équitation (IFCE) a été signée en 2011. L'objet de cette convention est de formaliser les relations entre la DGAL (Sous direction des affaires sanitaires européennes et internationales- SDASEI) et l'IFCE dans le domaine de l'exportation de certains produits de la filière équine (animaux vivants, sperme, ovules et embryons) vers les pays tiers.

L'article 6 – Participation à la diffusion des données nécessaires aux exportations – précise les conditions de sollicitations de l'IFCE. Ainsi ce dernier :

- participe à la mise en forme des certificats sanitaires, à leur traduction, à la préparation des formats dits « pré-remplissables » pour la mise en ligne sur [Exp@don](#),
- contribue à la rédaction des fiches techniques et de tout document nécessaire à la compréhension des certificats sanitaires et des protocoles validés entre la France et les pays tiers à destination des services et vétérinaires et des professionnels.

Dans ce cadre, pour pouvoir fournir à la profession des éléments de décision opportuns, notamment quant à l'implantation de centres de quarantaine, l'Observatoire économique et social du cheval de l'Institut français du cheval et de l'équitation doit collecter et valoriser les données sur les flux d'équidés exportés depuis le territoire français à destination des Pays Tiers pour mettre à jour la base de données SIRE.

Ainsi, une enquête nationale sur les flux d'équidés exportés à destination des Pays Tiers a été réalisée pour la première fois fin 2011. Vous trouverez les résultats de cette enquête 2011 sur le site Internet des Haras nationaux en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.haras-nationaux.fr/vous-etes/espace-international/service-daide-a-lexport/strategie-de-la-filiere-a-lexport.html#c33070>.

2. Actions à conduire

Pour recenser les chiffres relatifs à 2012, je vous demande de compléter pour le 30 juin 2013 le tableau joint correspondant aux certificats sanitaires émis en 2012.

Ce tableau est à renvoyer par mail à l'IFCE (laurence.cornaille@ifce.fr)

Signé

Jean-Luc ANGOT

Directeur général adjoint

